

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

A reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A

Monsieur le Recteur de l'académie de
VERSAILLES

s/c de (1)

transmis par la voie hiérarchique

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé

Le vendredi 6 avril 2018 de 9h30 à 17h et samedi 7 avril 2018 de 9h30 à 12h

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à l'UFR STAPS d'ORSAY

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

A , le

Signature

(1) préciser « Proviseur du Lycée » ou « Principal du Collège »